

I. Démarche Assurance Environnementale en phase travaux

1.1. MODE OPÉRATOIRE

ETAPES	ACTEURS	ROLES
REMISE DE L'OFFRE	ENTREPRISE	<u>Rédaction du SOPRE : Schéma Organisationnel du Plan du Respect de l'Environnement joint à l'offre :</u> Dans ce document, l'entreprise expose et s'engage sur les dispositions préparatoires au travers des volets ci-dessous, qui sont personnalisés pour l'offre en question et tient compte des prescriptions environnementales particulières : ➤ aux exigences en matières d'environnements concernant : 1. Eaux superficielles et souterraines ; 2. Milieux naturels et paysages / Patrimoine et Archéologie ; 3. Milieux humain et santé publique ; 4. Gestion des déchets ➤ aux exigences en matière de gestion des déchets au travers du document spécifique SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets). Elle détaillera particulièrement les dispositifs concernant la protection de la ressource en eau et la gestion des déchets. L'entreprise devra répondre par sa démarche au respect de l'environnement en phase travaux.
PERIODE DE PREPARATION	ENTREPRISE MOE	<u>Mise au point du PRE : Plan du Respect de l'Environnement et visa du MOE :</u> Ce document détaille et précise définitivement les engagements de l'entreprise en accord avec ses dispositions préparatoires exposées dans l'offre et après obtention d'informations complémentaires et levée des hypothèses pendant la période de préparation. <u>Ce document détaille et précise le SOPRE.</u>
REALISATION DES TRAVAUX	ENTREPRISE MOE	<u>Création de l'Outil de suivi du PRE pendant la phase travaux comportant les 4 fiches figurant au titre 5 de la NRE.</u> Suivi de l'application rigoureuse du PRE Mise à jour des dispositions spécifiques éventuelle dans le cas de situations rencontrées non identifiées dans le dossier d'Appel d'Offre. <u>Contrôles périodiques par le MOE sur la base de la « fiche de suivi environnemental sur le chantier » pendant le chantier et établissement si nécessaire de fiches de non conformité.</u>
PROJET DE DECOMPTE FINAL	ENTREPRISE	<u>Remise au MOE du dossier de Recollement Environnement prévu dans le PRE</u>

1.2. ÉLABORATION ET CONTENU DU SOPRE

L'entreprise remettra dans son offre un **Schéma Organisationnel du Plan du respect de l'Environnement (SOPRE)**, qui devra préciser l'organisation de la prise en compte et du respect de l'environnement envisagée par le titulaire.

Ce document est un document préparatoire au PRE qui permettra au maître d'ouvrage d'établir une évaluation des propositions de l'entreprise en matière d'environnement et de donner une notation sur la valeur environnementale, faisant partie des critères de sélection de l'offre.

Dans le cas d'un groupement d'entreprise, **un seul SOPRE commun** devra être remis.

Ce SOPRE comportera au moins les éléments suivants :

- la politique environnementale de l'entreprise ;
- l'organisation, les moyens humains, l'organigramme du chantier, le correspondant environnement avec son niveau hiérarchique ;
- les dispositions environnementales des travaux à réaliser, que mettra en place l'entreprise dans le cadre du présent marché et faisant l'objet d'une démarche volontaire de l'entreprise pour assurer le respect de l'environnement en phase travaux (Eaux superficielles et souterraines ; Milieux naturels et paysages / Patrimoine et Archéologie ; Milieux humain et santé publique.) ;
- les dispositions environnementales des travaux à réaliser, que mettra en place l'entreprise dans le cadre du présent marché et faisant l'objet d'exigences et spécifications du présent document :
 - le SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets) ;
- Le détail plus particulier des dispositifs qui seront mis en place au travers d'un titre ou chapitre particulier du SOPRE :
 - La gestion de la pollution accidentelle
- Un outil de suivi environnemental du chantier ;
- L'identification du **Correspondant Environnement** avec son niveau hiérarchique, son profil, les moyens matériels à sa disposition, la part du temps de travail prévue pour répondre aux exigences et spécifications environnementales contractuelles.

Dans le cadre de l'organisation demandée par le maître d'ouvrage au titre du marché, l'entrepreneur désignera un représentant compétent pour la gestion environnementale en phase travaux.

Ce représentant, désigné par la suite « correspondant environnement », sera proposé au visa du maître d'œuvre.

L'entreprise précisera si le correspondant environnement aura cette unique fonction sur cette opération.

L'entrepreneur développera au SOPRE le rôle et les missions du correspondant environnement.

En particulier ces missions incluront :

- le respect des exigences et spécifications environnementales ;
- l'application du PRE à l'élaboration duquel il aura contribué ;
- la prévention des risques ;
- la sensibilisation et l'information internes et aux entreprises sous-traitantes ;
- la surveillance du chantier pour assurer la conformité des travaux aux stipulations de la présente NRE annexe du CCTP ;
- la tenue de l'Outil de suivi du PRE pendant la phase travaux.

Les missions de ce correspondant environnement et les moyens qui lui sont nécessaires sont rémunérés par répartition sur l'ensemble des prix unitaires du bordereau des prix.

Le modèle suivant de Schéma Organisationnel du Plan du Respect de l'Environnement (SOPRE) est proposé à l'entreprise. Les renseignements énumérés ci-dessous seront présentés dans un document unique, dont la structure est laissée à l'initiative de l'entreprise.

Le SOPRE devra répondre au minimum aux prescriptions du titre 2. Présentation des enjeux environnementaux et des principales exigences de la présente NRE.

Il devra également détailler les deux parties qui seront analysées lors du jugement des offres.

Au travers du SOPRE l'entreprise devra mettre en évidence sa démarche volontaire pour le respect de l'environnement lors de la réalisation des travaux. Elle synthétisera au travers des fiches 1 et 2 les dispositifs qu'elle compte mettre en œuvre.

Schéma organisationnel du Plan du Respect de l'Environnement

1. Présentation et organisation de l'entreprise

- Organigramme détaillé de l'organisation de l'entreprise pour la réalisation de l'opération

L'entreprise décrit l'éventuel phasage de l'opération qu'elle envisage de mettre en place, ainsi que l'attribution des missions de chaque membre du groupement le cas échéant. L'organigramme doit apporter toutes les précisions nécessaires en terme de management environnemental.

- Correspondant « environnement »

Dans cette rubrique, l'entreprise précise pour le correspondant environnement de l'opération le niveau de compétences pour effectuer cette mission (CV) et le temps affecté (temps plein ou partiel) à l'opération, ainsi que la nature des missions confiées.

- Outils de suivi de l'action environnementale

L'entreprise précisera la nature et les caractéristiques des documents qu'elle compte mettre en place pour assurer la traçabilité de l'action environnementale de l'opération : outil de suivi du PRE pendant la phase travaux, rapport, mensuel environnemental, document de Recollement environnemental en fin d'opération, etc.

- Moyens d'information environnementale

Cette rubrique précise les mesures d'information relatives aux engagements et/ou mesures environnementales prévues par l'entreprise dans le cadre de l'opération. Ces mesures peuvent se décliner de manière différente en fonction du public concerné

- Information des prestataires extérieurs de l'entreprise : fournisseurs, transporteurs, sous-traitants, locataires, etc. pour que ces prestataires appliquent les consignes et engagements de l'entreprise dans tous les domaines, notamment en matière de déchets, de propreté sur le chantier et à ses abords ;
- Information du maître d'ouvrage et / ou du maître d'œuvre.

2. Analyse du contexte et des contraintes environnementales du marché

À partir des éléments contenus dans la Notice de Respect de l'Environnement (NRE), l'entreprise doit identifier et analyser les aspects environnementaux de ses activités propres dans le cadre de l'opération.

Le SOPRE précise les moyens prévus par l'entreprise pour répondre aux enjeux environnementaux :

- aux exigences en matières d'environnements concernant :
 - Eaux superficielles et souterraines ;
 - Milieux naturels et paysages / Patrimoine et Archéologie ;
 - Milieux humain et santé publique ;
 - Gestion des déchets.
- au travers du SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets)
 - Elle précisera également sa démarche relative aux exigences en matières de gestion des déchets au travers du volet spécifique SOSED.

Schéma organisationnel du Plan du Respect de l'Environnement (suite)

3. Engagement de l'entreprise

DÉCLARATION DE LA DIRECTION :

Je soussigné :

agissant en qualité de :

déclare m'engager, si je deviens titulaire du marché :

- à mettre en œuvre la réalisation d'un PRE- Plan du Respect de l'Environnement, et une organisation de la gestion et du traitement des déchets, établis à partir des renseignements donnés dans le présent schéma organisationnel de la prise en compte de l'environnement et dans la NRE du présent DCE et qui couvriront l'ensemble des exigences décrites dans les pièces écrites du dossier de consultation dont j'ai pris connaissance.
le Plan du Respect de l'Environnement, et l'organisation de la gestion et du traitement des déchets ainsi mis en œuvre s'appliqueront à l'ensemble des prestations du marché, y compris celles réalisées par les co-traitants, sous-traitants, fournisseurs ou locatiers.

« lu et approuvé »

1.3. ÉLABORATION DU PRE

1.3.1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Plan du Respect de l'Environnement (PRE) est un document établi par l'entreprise pendant la période de préparation du chantier qui détaille et précise le **Schéma Organisationnel du Plan du Respect de l'Environnement (SOPRE)**. Le PRE sera soumis au visa du maître d'œuvre.

C'est un document personnalisé au travers duquel, l'entreprise détaille et précise clairement, les dispositions qu'elle va appliquer pour répondre aux prescriptions environnementales spécifiques.

Le titulaire du marché doit :

- Prendre en compte les informations complémentaires obtenues lors de la réunion préparatoire afin de confirmer, ou éventuellement amender le SOPRE ;
- Lever les hypothèses émises dans le SOPRE et les détailler par des choix précis, pour le SOSED (Schéma d'Organisation et de Suivi de l'Élimination des Déchets) ;
- Détailler les exigences en matière d'environnement concernant :
 - Eaux superficielles et souterraines ;
 - Milieux naturels et paysages / Patrimoine et Archéologie ;
 - Milieux humain et santé publique ;
 - Gestion des déchets.
- Le titulaire précisera sa démarche relative aux exigences en matière de Gestion des déchets au travers du document spécifique SOSED.

Le SOSED sera **intégré** au PRE.

Le PRE pourra évoluer pendant toute la durée des travaux.

1.3.2. OUTILS DE SUIVI DU PRE PENDANT LA PHASE TRAVAUX

Le suivi du Plan du Respect de l'Environnement pendant la phase travaux devra être réalisé par l'entreprise.

Il pourra être présenté sous la forme d'un journal de chantier, d'un classeur ou de tout autre proposition faite par l'entreprise.

Il permettra la collecte et le suivi des documents concernant l'environnement en phase travaux.

Il sera composé des éléments suivants :

- Partie 1 : documents à fournir au démarrage du chantier ;
- Partie 2 : documents à fournir en cours du chantier ;
- Partie 3 : documents à fournir en fin de chantier.

Partie 1 : Démarrage du chantier

Au démarrage du chantier, c'est-à-dire après la notification du marché et avant tout démarrage des travaux, l'entreprise devra soumettre les fiches suivantes dûment remplies et obtenir le visa du maître d'œuvre :

Fiche 1 : Plan de contrôle de l'entreprise – Application du PRE sur le chantier ;

Fiche 2 : Gestion et traitement des déchets de chantier ;

Fiche 3 : Fiche de non-conformité.

Partie 2 : Chantier en cours

En cours du chantier, l'outil de suivi du PRE sera complété :

- des 2 fiches remplies par l'entreprise qui pourront être modifiées et/ou complétées en fonction des évolutions du chantier ;
- fiche 4 « MOE de suivi environnemental sur le chantier – application du PRE » remplie par la maîtrise d'œuvre qui pourront être modifiées et/ou complétées en fonction des évolutions du chantier ;
- des rapports de contrôle réguliers par le maître d'œuvre en fonction des spécifications environnementales du chantier. (comptes rendus de chantier volet environnement, fiche de suivi posée par le titulaire,...).

La fréquence de contrôle sera fonction des enjeux environnementaux sur le chantier, et les non conformités pourront faire l'objet, de la part du maître d'œuvre, de points d'arrêts.

Partie 3 : achèvement du chantier

À la fin du chantier, et dans le respect des délais contractuels fixés au marché, l'entreprise aura à remettre le dossier de récolement environnement dans lequel devront figurer au moins les éléments suivants :

- La dernière version du Plan du Respect de l'Environnement du marché ;
- Les processus spécifiques ayant trait à l'environnement et ayant fait l'objet d'un visa particulier (procédure d'assainissement provisoire ...) ;
- Le schéma de planification de gestion des déchets de chantier et l'ensemble des pièces justifiant son application (bons de prise en charge et bordereau de suivi et notamment, en séparant les déchets produits de ceux issus du dégagement des emprises) ;
- L'ensemble des fiches de suivi environnemental ;
- Une copie des éventuels dossiers de traitement des sinistres.

2. Fiches de suivi de la Démarche Assurance Environnementale

Tableau synthétique des fiches

Fiches	Intitulé et objet	à renseigner	Phase appel offres	Phase préparation	Phase travaux	Dossier final avec annexes
Fiche 1	Plan de contrôle de l'entreprise – Application du PRE sur le chantier	ENT	X⁽¹⁾	X⁽²⁾	X⁽³⁾	x
Fiches 2	Gestion des déchets de chantier	ENT	X⁽¹⁾	X⁽²⁾	X⁽³⁾	x
Fiche 3	Fiche de non-conformité	MOE/ENT	X⁽¹⁾		X⁽³⁾	x
Fiche 4	MOE - Suivi environnemental sur le chantier – Application du PRE	MOE	X⁽¹⁾	X⁽²⁾	X⁽³⁾	x

X⁽¹⁾ : Phase DCE proposition de rédaction sur la base du SOPRE.

X⁽²⁾ : Rédaction sur la base du PRE pendant la période de préparation de chantier.

X⁽³⁾ : en cas d'évolution des prescriptions en cours de travaux modification ou complément possible des fiches après définition en utilisant la fiche 4

Les fiches synthétiques rédigées par l'entreprise sur la base de son PRE permettront d'une part, au correspondant environnement de l'entreprise de suivre la mise en œuvre des mesures environnementales et d'autre part, à la maîtrise d'œuvre de vérifier l'application du PRE de l'entreprise.

FICHE N°1 : Plan de contrôle de l'entreprise – Application du PRE sur le chantier

Cette fiche est un cadre proposé à l'entreprise. Il est attendu qu'elle soit mise à jour dans le SOPRE et le PRE par l'entreprise selon les enjeux du chantier.

Plan de contrôle de l'Entreprise Application du PRE sur le chantier														
Opération :														
Marché :	Titulaire :													
Phase travaux : Prestations sous traitées : ☐ Oui ☐ Non Nom du Prestataire :														
Date de visite du chantier :	Fiche n°													
Responsable environnement de l'Entreprise :														
Fiche rédigée par :														
Autres personnes présentes lors de la visite : <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 33%;">Titulaire :</td> <td style="width: 33%;">Sous traitant :</td> <td style="width: 33%;">Autres :</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> <tr> <td>.....</td> <td>.....</td> <td>.....</td> </tr> </table>			Titulaire :	Sous traitant :	Autres :									
Titulaire :	Sous traitant :	Autres :												
.....														
.....														
.....														

Objectif n°1 – Respect des eaux superficielles et souterraines**Assainissement provisoire**

<i>Mesures mises en place :</i>	<i>État conforme</i>	<i>État non conforme</i>
• assainissement provisoire eaux usées, écoulement des eaux,...	☐	☐
• fossés, cunettes	☐	☐
• passages filtrants	☐	☐
• aucune maintenance sur site, si maintenance : présence d'une aire étanche équipée de récupérateur pour les liquides	☐	☐
• gestion des eaux usées	☐	☐
 <i>Autres mesures :</i>		
•	☐	☐
•	☐	☐

Observations/Mesures correctives :

Traitement d'une pollution accidentelle

<i>Mesures mises en place :</i>	<i>État conforme</i>	<i>État non conforme</i>
---------------------------------	----------------------	--------------------------

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • présence des kits antipollution | ☐ | ☐ |
| (base de vie, engins de chantier, véhicules chef de chantier) | | |
| • fiche avec contact (Service eau...) | ☐ | ☐ |
| • schéma d'intervention pollution accidentelle | ☐ | ☐ |
| • plan d'alerte et d'intervention pollution accidentelle sur la RN51 pendant la phase travaux | ☐ | ☐ |

Autres mesures :

- | | | |
|---------|--------------------------|--------------------------|
| • | ☐ | ☐ |
| • | ☐ | ☐ |

Observations/Mesures correctives :

Stockage de produits polluants

Mesures mises en place :

État conforme

État non conforme

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • produits identifiés | ☐ | ☐ |
| • fiche de données de sécurité sur site | ☐ | ☐ |
| • stockages produits dangereux sur dispositif de rétention | ☐ | ☐ |

(utilisation de bacs de rétention lors de l'emploi des produits et de bacs de rétention mobiles (groupe électrogène))

Autres mesures :

- | | | |
|---------|--------------------------|--------------------------|
| • | ☐ | ☐ |
| • | ☐ | ☐ |

Observations/Mesures correctives :

Rinçage des goulottes de toupies béton

Mesures mises en place :

État conforme

État non conforme

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| • dispositif étanche | ☐ | ☐ |
| • évacuation des eaux et résidus pendant le chantier | ☐ | ☐ |

Autres mesures :

- | | | |
|---------|--------------------------|--------------------------|
| • | ☐ | ☐ |
| • | ☐ | ☐ |

Observations/Mesures correctives :

L'objectif n°1 « Respect des eaux superficielles et souterraines » est atteint :

☐ Oui

☐ Non

Objectif n°2 – Milieux naturels et paysages / Patrimoine et Archéologie

Balisage / Clôtures

Mesures mises en place :

- clôtures de chantier
- accès au chantier fermé

État conforme

☐
☐

État non conforme

☐
☐

Autres mesures :

-
-

☐
☐
☐
☐

Observations/Mesures correctives :

Propreté du chantier et des abords

Mesures mises en place :

- propreté du chantier et abords
 - voies attenante (balayeuse)

État conforme

☐

État non conforme

☐

Autres mesures :

-
-

☐
☐
☐
☐

Observations/Mesures correctives :

Procédure d'accès au chantier

Mesures mises en place :

- procédure d'accès au chantier

État conforme

☐

État non conforme

☐

Autres mesures :

-
-

☐
☐
☐
☐

Observations/Mesures correctives :

L'objectif n°2 « Milieux naturels et paysages / Patrimoine et Archéologie » est atteint :

☐ Oui

☐ Non

Objectif n°3 – Gestion des déchets

Bennes de stockage / lieux identifiés

Mesures mises en place :

- présence de bennes de stockage

État conforme

☐

État non conforme

☐

- | | | |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • identification des bennes | ☐ | ☐ |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------|

Autres mesures :

- | | | |
|---------|--------------------------|--------------------------|
| • | ☐ | ☐ |
| • | ☐ | ☐ |

Observations/Mesures correctives :

Évacuation des déchets – Bordereaux de suivi

Mesures mises en place :

- Bordereaux produits par l'entreprise
- Bordereaux remis au MOE
- Utilisation de « TrackDéchets »

État conforme

☐
☐
☐

État non conforme

☐
☐
☐

Autres mesures :

- | | | |
|---------|--------------------------|--------------------------|
| • | ☐ | ☐ |
| • | ☐ | ☐ |

Observations/Mesures correctives :

L'objectif n°3 « Gestion des déchets » est atteint :

☐ Oui

☐ Non

FICHE N°2-a : Gestion des déchets de chantier (Déchets non-dangereux)**BORDEREAU DE SUIVI DES DÉCHETS DE CHANTIER DES TRAVAUX PUBLICS****Déchets non-dangereux****REEMPLIR UN BORDEREAU PAR TRANSPORT****N° Document :**

.....

⇒ 1 - PRODUCTEUR DU DECHET (à remplir par le producteur du déchet)

Raison sociale de l'entreprise : Adresse : Téléphone : Fax : Mail : Responsable :	Maître d'ouvrage : Adresse : Téléphone : Fax : Mail : Responsable :	Visa et Cachet de l'entreprise
Chantier : Désignation du Déchet :	Unité : Quantité :	Date :

⇒ 2 - COLLECTEUR - TRANSPORTEUR (à remplir par le COLLECTEUR - TRANSPORTEUR)

Nom du collecteur - transporteur	Nom du chauffeur	Date, cachet ou visa
.....		
.....	Distance parcourue	
.....	Km	

⇒ 3 - DESTINATAIRE (à remplir par le destinataire - éliminateur)

Nom du Destinataire	Adresse de destination (lieu de traitement)		Date, cachet et visa
.....			
.....			
.....	Unité	Quantité reçue	
.....			

 Désignation du Déchet

Destination prévue du déchet ☐ Plate-Forme de regroupement/Centre de tri ☐ Valorisation matière ☐ Incinération (UIOM)	☐ Centre de stockage de classe II ☐ Chaufferie bois ☐ Autre :
Refus de la benne(s)/ camion(s)	Motif :

- 1 exemplaire à conserver par le PRODUCTEUR du déchet ;
- 1 exemplaire à conserver par le TRANSPORTEUR du déchet ;
- 1 exemplaire à conserver par le DESTINATAIRE du déchet.
- 1 exemplaire à retourner au producteur du déchet

FICHE N°2-b : Gestion des déchets de chantier (Déchets inertes)
BORDEREAU DE SUIVI DE DECHETS INERTES DE CHANTIER DE TRAVAUX PUBLICS

<u>DECHETS INERTES</u>	N° Document :
remplir UN bordereau pour la quantité totale du chantier	

⇒ 1 - PRODUCTEUR DU DECHET (à remplir par le PRODUCTEUR du déchet)

Raison sociale de l'entreprise : Adresse : Téléphone : Fax : Mail : Responsable :	Désignation du Chantier
--	--

Maître d'ouvrage : Adresse :	Visa et Cachet de l'Entreprise
---	--

Désignation du déchet	Unité :	Quantité :
.....		
.....		
.....		

⇒ 2 - DESTINATAIRE (à remplir par le DESTINATAIRE ou éliminateur)

Nom du Destinataire	Adresse de destination (lieu d'accueil du déchet)	Date, visa et cachet du destinataire
.....		
.....		
.....		
.....		
	Unité	Quantité reçue

Destination prévue du déchet	☐ Centre de stockage (classe III)	☐ Plate-forme de Recyclage
	☐ Remblaiement de carrière	☐ Valorisation matière
		☐ Autre :
Refus du camion(s)	Motif :	Nouvelle destination :
		

- 1 exemplaire à conserver par le producteur du déchet
- 1 exemplaire à conserver par le destinataire du déchet
- 1 exemplaire à retourner au producteur du déchet

FICHE N°2-c : Gestion des déchets de chantier - Détail Quantitatif (SOSED)

L'entreprise pourra proposer une autre rédaction de fiche, sous réserve de la faire valider par le Maître d'œuvre pendant la période de préparation.

Cette fiche à compléter par l'entreprise doit faire figurer de manière synthétique les dispositions prises par l'entreprise et détaillées dans le SOPRE pour répondre aux exigences en matière d'environnement énoncées au titre 2 de la NRE. Cette fiche sera précisée lors de la rédaction du PRE.

L'entreprise distinguera le devenir hors chantier des déblais excédentaires et/ou non réutilisés sur le chantier, à savoir l'évacuation vers :

- des centres de traitements :
 - ISDI (Installations de Stockage des Déchets Inertes),
 - ISDND (Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux),
 - ISDD (Installations de Stockage des Déchets Dangereux)

- des centres de valorisation.

et/ou vers une mise en dépôt définitive hors chantier.

Exemple de rédaction proposée à l'entreprise :

Identification caractérisation			Quantités produites estimées	Traitement chantier		Traitement final			Site potentiel définitif du matériau
Code déchets	Désignation	Type de déchet		Dépôt provisoire	Stockage	Chantier	Hors chantier	Mode de transport	
17 02	Bois (souches, coupes, ...) Déchets verts	Non Dangereux				Interdit			
17 04	Métaux (Clôtures,...)	Non Dangereux				Interdit			
17 01	Démolition de maçonnerie (Ouvrages, fondations, bordures,...)	Non Dangereux				Interdit			
17 02	Plastiques (Fourreaux, canalisation, géomembrane,...)	Non Dangereux				Interdit			
17 05	Terre végétale	Non Dangereux							

20 01	Déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères,...)	Non Dangereux				Interdit			
17 05	Déblais mis en remblais	Non Dangereux					Interdit		
17 05	Déblais mis en dépôt définitif	Non Dangereux					Interdit		
17 05	Boues de curage et produits d'hydrocurage	non dangereux			Interdit	Interdit			
15 01	Déchets chantier (Livraison, emballages, papiers, cartons, polystyrène,...)	Non Dangereux				Interdit			
17 08	Eaux usées	Non Dangereux	(Base de vie)			Interdit			

Rédaction de la fiche n° 2 : Gestion des déchets de chantier

Principaux textes à respecter :

- Code de l'environnement ;
- Démarche SOSED du Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire.

Les fiches 2-a à 2-b serviront à la traçabilité du traitement des déchets du chantier. L'entrepreneur pourra proposer d'autres fiches dans la mesure où elles sont réglementaires et comportent les informations nécessaires au suivi du traitement des déchets.

L'entrepreneur est tenu de remettre au maître d'œuvre la fiche correspondante à chaque évacuation de déchet.

La fiche n°2-c « Gestion des déchets de chantier » devra faire figurer de manière synthétique les dispositions/mesures prises par l'entreprise. Les mesures qu'elle souhaite mettre en œuvre sont détaillées dans la rédaction du SOPRE (document SOSED). En période de préparation la fiche sera précisée si nécessaire dans le PRE.

Un cadre de rédaction est proposé à l'entreprise, cependant, si celle-ci dispose d'une démarche de gestion des déchets conforme au guide « Démarche SOSED du Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire » ainsi qu'à tous les textes en vigueur, elle pourra utiliser son cadre du SOSED. Son cadre devra répondre et renseigner toutes les exigences / prescriptions concernant les déchets détaillées dans la NRE.

Mesures synthétisées devant figurer au minimum dans la fiche :

Le détail quantitatif SOSED a été réalisé sur la base du détail estimatif et décrit les prestations susceptibles de produire des déchets. Il n'est pas exhaustif et l'entrepreneur se chargera de l'adapter aux déchets des travaux ou autres prévus sur le chantier.

Quantité :

Les quantités fournies par le maître d'œuvre sont une estimation en phase étude.

Elles seront précisées et complétées par l'entreprise. Il pourra s'agir de mètres précis lorsque cela est possible ou de chutes (exemple pour les géomembranes).

Les autres cases seront remplies par l'entreprise conformément aux engagements pris dans le SOPRE.

FICHE N°3 : Fiche de Non-Conformité Environnemental du chantier

Fiche n° :	Date :
Opération :	
Entreprise concernée :	
DESCRIPTION DE LA NON CONFORMITE	
Domaine concerné : 	☐ Application du PRE ☐ Document spécifique : SOSED
Anomalies constatées : 	
DESCRIPTION DES MESURES DE REPARATION	
Actions correctives proposées par l'entreprise : 	
DECISION DU MAITRE D'OEUVRE	
Accord sur les actions correctives proposées par l'entreprise ☐ oui ☐ non	
Complément du Maître d'œuvre sur les actions correctives proposées par l'entreprise 	
Délai de Réalisation : 	Date et visa du maître d'œuvre
CONSTAT DU TRAITEMENT DE LA NON-CONFORMITE	
Mise en conformité réalisé le : 	
Date et visa du maître d'œuvre	

FICHE N°4 : MOE / Fiche de suivi environnemental sur le chantier
Application du PRE

La présente fiche sera utilisée **par la maîtrise d'œuvre** pour le suivi environnemental du chantier.
Elle pourra évoluer en fonction des activités du chantier.
Elle sera complétée par les photos prises sur le chantier lors des visites.

Fiche de suivi environnemental sur le chantier
Application du PRE

Opération :			
Marché _____ – Titulaire _____			
Date de visite du chantier	Le : __/__/__	Entreprise concernée : Représentée par :	_____
par	_____		
accompagné de	_____		

Fiche n° xx		Rédigée par : _____	
Phase travaux : _____			

1 – RESPECT DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES :

Assainissement provisoire :

- | | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| • fossés, cunettes | ☐ R.A.S | ☐ Observations | ☐ Écart |
| • passages filtrants | ☐ R.A.S | ☐ Observations | ☐ Écart |
| • aucune maintenance sur site, | ☐ R.A.S | ☐ Observations | ☐ Écart |
| si maintenance : présence d'une aire étanche équipée de récupérateur pour les liquides | | | |
| • gestion des eaux usées | ☐ R.A.S | ☐ Observations | ☐ Écart |

Observations :

(Photo)

Traitement d'une pollution accidentelle :

- | | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|
| • présence des kits anti-pollution | ☐ R.A.S | ☐ Observations | ☐ Écart |
| (base de vie, engins de chantier, véhicules chef de chantier) | | | |
| • fiche avec contact (Service eau...) | ☐ R.A.S | ☐ Observations | ☐ Écart |
| • schéma d'intervention pollution accidentelle | ☐ R.A.S | ☐ Observations | ☐ Écart |
| • plan d'alerte et d'intervention pollution accidentelle sur la RN2 pendant la phase travaux | ☐ R.A.S | ☐ Observations | ☐ Écart |

Observations :

(Photo)

Observations :

(Photo)

3 – **G**ESTION DES DÉCHETS

Bennes de stockage / lieux identifiés :

- présence de bennes de stockage
- identification des bennes

☐ R.A.S
☐ R.A.S

☐ Observations
☐ Observations

☐ Écart
☐ Écart

Observations :

(Photo)

Évacuation des déchets – Bordereaux de suivi :

- Bordereaux produits par l'entreprise
- Bordereaux remis au MOE
- Document « TrackDéchets »

☐ R.A.S
☐ R.A.S
☐ R.A.S

☐ Observations
☐ Observations
☐ Observations

☐ Écart
☐ Écart
☐ Écart

Observations :

(Photo)